

LE RÉVEIL

RÉDACTION & ADMINISTRATION
Rue Arsène-Leloup
NANTES

Abonnement Annuel : 2 francs

SYNDICALISTE



L'émancipation
des Travailleurs
sera l'œuvre
des Travailleurs
eux-mêmes

Organe Officiel des Syndicats Ouvriers de Nantes et de la Région

Rédigé et composé exclusivement
par les Camarades syndiqués

TÉLÉPHONE 145.88

PARAISANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Le Réveil Syndicaliste
présente à ses amis, à ses
lecteurs, ses vœux les meilleurs
à l'occasion de la nouvelle
année.

Pour la Semaine de 40 Heures

A Madrid, le Conseil d'Administration du B. I. T. a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de la Conférence de 1933, la question de la semaine de 40 heures.

Au préalable, cette question sera soumise en Janvier 1933, à une Conférence préparatoire.

Pourquoi la Réduction de la durée du travail ?

1° Elle permettra de répartir sur un plus grand nombre d'individus, les possibilités de travail et de ce fait, améliorera sensiblement les effets du chômage.

2° Elle remplacera " CHOMAGE " par " LOISIR ".

3° Elle constituera un moyen d'équilibrer les possibilités démesurément accrues de la production et la capacité de consommation.

4° Elle améliorera les conditions ouvrières : bien-être général des travailleurs, capacité plus grande de consommation.

5° Elle donnera enfin à tous les Travailleurs, une part des bénéfices apportés par l'utilisation de la machine.

La semaine de 40 heures doit-elle être appliquée ?

OUI ! Parce que l'accroissement de la productivité qui découle du machinisme et des mesures d'organisation scientifique du travail le permet.

OUI ! Parce que les progrès techniques ont permis à deux ouvriers de faire la besogne qui, autrefois, en exigeait quatre et qu'il est inhumain d'enlever à des hommes le droit au travail.

OUI ! Parce qu'il faut choisir entre la routine et la misère ou le progrès.

OUI ! Si l'on veut enfin mettre un frein à une des causes profondes de la crise : la recherche du **super-gain** des capitalistes.

ERREUR CAPITALISTE de proclamer que la semaine de quarante heures est impossible et absurde. Elle constitue l'indispensable contre-partie de l'accroissement du machinisme. Sans doute, par elle, la marge des profits capitalistes sera réduite, mais elle fait disparaître une des raisons fondamentales du déséquilibre actuel : **LE CHOMAGE.**

Conséquences des transformations techniques dans l'industrie

Estimations officielles américaines qui présentent de la sorte les effectifs ouvriers qui, pour une même production étaient employés il y a trois ans et ceux qui pourraient l'être aujourd'hui grâce au développement du machinisme.

	En 1929	En 1932
Acieries	292.000	45.000
Mines de charbon	750.000	420.000
Chaussure	200.000	81.000

Rien que pour ces industries, il suffirait donc, désormais de **546.000** ouvriers pour fournir la production qui, en 1929, en exigeait **1.242.000**.

DANS L'AGRICULTURE

Pour l'agriculture si le rendement était organisé dans tous les Etats-Unis aussi rationnellement qu'il l'était déjà en 1929 dans l'Etat d'Illinois,

3.500.000 agriculteurs et ouvriers agricoles pourraient produire la même quantité de récoltes que produisaient en 1929 les **8.100.000** hommes et femmes occupés aux travaux de la terre.

On retrouve ce douloureux état de fait dans tous les pays. Nécessairement les congédiements deviennent inévitables dans toutes les branches de l'activité économique.

La semaine de 40 heures en atténuerait sensiblement les effets, si le capitalisme renonçant aux incroyables bénéfices qu'il a tirés du machinisme, et qu'il tire encore, l'acceptait.

Hélas ! ce serait méconnaître son égoïsme. Mais il faudra bien qu'il y vienne.....

Un aspect général de la crise économique

(Sammy Beracha)

« **CRISE DE SUROUTILLAGE** parce qu'elle est caractérisée par ce fait que les industries ne peuvent pas mettre à profit le rendement total de leur outillage ; elles sont contraintes à n'utiliser qu'une partie de leur capacité de production.

Est-ce à dire que les capitalistes comme les travailleurs sont victimes du déséquilibre entre l'offre et la demande.

Non ! de nos jours ils ne perdent rien car, étant renseignés sur l'état des marchés, il leur est possible de réduire leur production.

Les capitalistes — actionnaires ou propriétaires — ne perdent pas, ils manquent seulement de récupérer toute la somme qu'ils auraient pu gagner si le marché pouvait absorber tout ce que les industries qui leur fournissent des revenus sont capables de produire.

A l'encontre des crises économiques du XIX^e siècle (crises de surproduction) qui faisaient deux victimes : capitalistes et salariés, la crise actuelle ne fait que diminuer les gains des capitalistes, mais elle enlève toujours à l'ouvrier, comme par le passé, son gagne-pain, en rendant son travail inutile.

Tel est l'état de fait dans lequel nous nous trouvons : il jette à la rue de par le monde :

20 MILLIONS D'HOMMES

Attitude de certains pays devant le grand problème ouvrier : les 40 heures

ALLEMAGNE : Un décret du 30 Juin 1931 autorise le gouvernement fédéral à réduire à 40 heures par semaine la durée du travail dans les industries où une telle réduction est techniquement possible.

AUTRICHE : Le ministre de l'Administration sociale a entrepris une enquête sur le problème de la réduction de l'horaire du travail.

BELGIQUE : Une Commission d'enquête présidée par le président du Conseil d'Administration du B. I. T., **M. Mahaim**, a été constituée pour le même projet.

DANTZIG : La semaine de 40 heures est appliquée dans les administrations et les services publics.

COLOMBIE : Un projet de loi sur la journée de 7 heures a été soumis à la Chambre des représentants.

POLOGNE : La Diète et le Sénat ont adopté un projet de loi autorisant le Gouvernement en temps de crises économiques, à réduire la durée du travail de manière à répartir l'emploi entre un plus grand nombre de travailleurs.

Danemark : Constitution d'une Commission chargée d'étudier la question.

ITALIE : Le Conseil National des Corporations a émis le 15 Juin 1932, le vœu que soit rapidement examinée la possibilité de la réduction obligatoire de la durée du travail à 40 heures par semaine.

TCHÉCOSLOVAQUIE : Un projet de loi sur la semaine de 40 heures préparé par le ministère des Affaires sociales a été soumis aux autres ministères. A noter que la semaine de 40 heures a été instituée dans les bureaux de la Caisse d'assurance maladie.

ETATS-UNIS : Diverses propositions tendant à une réduction de la semaine de travail ont été formulées.

FRANCE : Un projet de loi tendant à l'application de la semaine de 40 heures a été présentée à la Chambre des députés par le **groupe socialiste**

— La puissance des idées fausses tient aux éléments qui les ont formées, lesquels les soustraient à l'action de la raison.

— La faiblesse des idées vraies c'est qu'elles s'appuient sur la connaissance et la raison et que les hommes sont pour la plupart ignorants et utopistes.

— C'est toujours avec des mots que l'on a éduqué et instruit les hommes. Ne serait-il pas temps qu'ils le fussent avec des idées.

— De grandes idées construisent les monuments du passé. Quelles constructions l'avenirfantera-t-il ?

— On ne peut dire quel méfait est le plus grand de supprimer une idée ou d'y jeter le trouble.

Jean BIRON.

(Une poignée de grains dans le vent...)

Velléités et premières réalisations

CERTAINS INDUSTRIELS reconnaissent le bien-fondé dans la réduction des heures de travail.

DES ECONOMISTES INDÉPENDANTS considèrent qu'elle est indispensable au rétablissement de l'équilibre détruit.

DIVERS GOUVERNEMENTS eux-mêmes ont manifesté l'intention d'y recourir.....

Aux Etats-Unis des progrès sensibles ont été réalisés.

La semaine de travail de 5 jours touche dans ce pays 5,6 % de l'ensemble des travailleurs occupés dans près de 40.000 entreprises.

La proportion des travailleurs, recensés par une enquête officielle effectuée aux Etats-Unis, bénéficiant de la semaine de 5 jours s'établit ainsi pour quelques industries.

Automobiles	44,3 %
Radiotélégraphie	34,4 %
Textile	27 %
Tabacs	23 %
Vêtements	15,5 %

Mais le pourcentage tombe à moins de 1 pour l'industrie lourde, la production du fer et de l'acier.

Outre-Atlantique l'on s'accorde à reconnaître que les expériences faites ont donné des résultats satisfaisants.

Le salaire sur cette question des quarante heures

Un problème important, car les employeurs dénoncent les dangers qu'entraîneraient pour l'industrie une diminution de la durée du travail, qu'accompagnerait un relèvement du taux de la rémunération.

Pour nous, la diminution de la durée du travail **ne doit pas entraîner** une diminution du revenu ouvrier, ne serait-ce que parce que celui-ci est déjà insuffisant pour assurer l'équilibre économique entre la production et la consommation.

Les organes patronaux soutiennent volontiers que la semaine de 40 heures conduira à une inflation des salaires. Par la même occasion, ils dénoncent à l'envie la politique des hauts salaires.

Politique de hauts salaires en France ?

Voyons un peu avec les autres pays.

Angleterre ...	100
Etats-Unis ...	175
Canada	150 - 155
Danemark ...	105 - 110
Hollande.....	85 - 90
Allemagne...	65 - 70
FRANCE...	55 - 60

Politique de hauts salaires ? Oui, en Angleterre, aux Etats-Unis, au Canada, au Danemark, mais pas chez nous. Dans ces pays on peut affirmer que le profit du capital a été diminué, mais chez nous ?

Il faut le dire, en France plus qu'ailleurs, un assainissement de la situation économique ne peut pas être obtenu sans une réduction des profits exagérés du Capital.

Les Employés des P. T. T. nantais font de la propagande à leur profit

Qui paye ?

Tel est le titre que "*L'Animateur des Temps Nouveaux*" donne à l'un de ses articles, dans son numéro du 2 décembre 1932 et dans lequel, plein d'une vertueuse indignation, il convie le Gouvernement à prendre des mesures de rigueur contre les postiers.

Nous n'aurons pas la mauvaise grâce de chercher à savoir qui se cache derrière la pancarte pompeusement nommée : "*L'Animateur des Temps Nouveaux*".

Chacun sait, et les Postiers nantais mieux que quiconque, sans doute, que le tirage de cette revue suffit à justifier son existence.

Les Postiers savent aussi que le seul souci de la chose publique anime sa prose.

Félicitons-le tout d'abord de n'avoir pas déjà insinué que la campagne des Postiers nantais est financée par Moscou.

Car voyez-vous, camarades, pour "*L'Animateur des Temps Nouveaux*", tout se ramène à une question de subvention.

Sous le signe des Temps Nouveaux, qu'il soit permis, à leur tour, aux Postiers nantais de convier le vertueux Animateur à regarder dans sa propre boutique, où une demi-douzaine de rédacteurs s'efforce à norcir du papier, alors que dans une entreprise dûment rationalisée, le talent si divers du Maître de la maison suffirait amplement à cette besogne.

C'est là une suggestion que nous soumettons, gracieusement bien entendu, à ses abonnés.

Et maintenant, si quelques camarades ont pu douter de l'efficacité de notre campagne, l'article de *L'Animateur* doit leur prouver que les Postiers ont vu juste. Ils continueront leur campagne, en montrant que, depuis la guerre, le nombre des commerçants et des industriels de toute nature a doublé.

Indiquons à *L'Animateur*, poursatisfaire à sa très légitime curiosité, que les Postiers nantais contribuent tous à cette campagne, qu'ils ont payé leurs envois de tracts et qu'enfin ils tiennent à sa disposition leur humble budget à condition qu'il leur communique le sien — sain, loyal et marchand.

A TOUS NOS CAMARADES

Le **RÉVEIL SYNDICALISTE** a déjà traité dans son dernier numéro de la Réduction des Salaires et des Traitements et s'est prononcé nettement contre.

Le numéro de ce jour aborde un gros problème ouvrier : la Semaine de quarante heures et la réduction des heures de travail nécessitée par l'évolution du machinisme.

Celui de Janvier traitera d'un autre problème : la Paix et le Désarmement.

Camarades, diffusez **Le RÉVEIL SYNDICALISTE**.

TRAVAIL

La grande loi du travail fut imposée à l'homme dès sa plus haute antiquité. Elle se perd dans la nuit des temps et fait encore autorité aujourd'hui. Le Dieu hébraïque avait fait de cette loi un châtiement imposé à l'homme déchu de sa primitive splendeur et une conséquence de la faute originelle dont la responsabilité incombait à l'humanité présente et future.

Cependant, le travail imposé par la force ou la nécessité eut toujours un caractère péjoratif malgré toutes les injonctions des morales et des religions, et les hommes ne furent vraiment des créateurs et des novateurs que dans l'activité personnelle et libre. Mais, sans la nécessité ou la force, l'homme eût-il eu, de lui-même, surtout aux premiers âges, une persévérance assez tenace pour arracher à la terre et à l'univers et conquérir peu à peu ces forces merveilleuses de la nature qui nous effraient aujourd'hui ? Et l'activité, qu'elle soit physique ou mentale, n'est-elle point le propre même de la vie ?

Pendant de longs siècles, l'homme a travaillé pour vivre et créer des richesses qui furent loin d'appartenir à ceux qui les réalisaient par leur peine et leur effort. Mais, aujourd'hui, la grande et grave loi du travail se détruit elle-même.

Aujourd'hui, il y a trop de richesses, et il ne s'agit plus de suer et de peiner pour les produire, puisque les machines sont arrivées à tant de perfection qu'elles paralysent les mains de l'homme. Et, devant ces rudes personnages de fer et d'acier créés par les hommes, chassés du champ du travail, reculent, et, découragés, se croisent les bras devant leurs propres créations. Alors, les dieux et les morales auraient-ils menti aux hommes ?

Avouons-le sans détour : les dieux et les morales sont des forces *actuelles* limitées et qui participent de notre pauvre humanité. Ils n'ont pas menti, mais ils ont vieilli, et notre monde a besoin de valeurs et de forces nouvelles et renouvelées. Et c'est ce renouvellement qui n'est pas conçu encore dans les cerveaux humains pétris avec le vieux levain d'hier.

Et, pourtant, nos organisations, et surtout l'organisation syndicale, présentent l'ordre nouveau et se heurtent déjà aux résistances des dernières phalanges, encore solides, du monde ancien.

Notre organisation syndicale, la première, a compris combien le mythe ancien de la grande loi du travail imposé est vain en ces heures nouvelles et qu'il est grand temps de changer nos méthodes. Les quatre vents de l'esprit s'affrontent et l'ouragan fait trembler le monde sur ses bases anciennes, mais vermoulues. Et l'on ne voit pas comment des millions de chômeurs pourront de nouveau revivre sous les rênes rigides de l'ancienne loi du travail.

Alors, nous entendons les pires anathèmes : on maudit la science, on détruit les richesses, on souhaite la destruction, on nie la foi au progrès, on blasphème la vie et, tous les jours, des êtres fatigués des jours reviennent, volontairement, au néant. La mort même semble gagner quelque valeur...

Le travail est comme frappé d'une malédiction. Et l'on se demande s'il vaut la peine de travailler pour vivre ou de vivre pour travailler quand les œuvres des hommes sont détruites par les hommes eux-mêmes.

Rassurons-nous. Il ne s'agit point de mourir, mais de savoir vivre et d'organiser l'activité obligatoire et limitée,

service social de chaque être humain, ainsi que cette activité libre et joyeuse qui deviendra le loisir des hommes et dont le cadre dépassera singulièrement les cadres du travail obligatoire, réduit, peu à peu, à quelques heures par jour. Il s'agit, en réalité, d'organiser la vie humaine. C'est le but même de notre organisation syndicale.

A quoi bon réduire les salaires et diminuer la capacité de vie des hommes ? Quelle pitié que ce remède mesquin dans les temps de rénovation totale que nous vivons ! Il faut savoir travailler et créer librement dans la joie, et c'est surtout la joie humaine qu'il faut réaliser.

Mais, pour accomplir cette œuvre gigantesque et révolutionnaire, il faut avoir le courage de regarder en avant et de dire adieu aux vieilles idoles dont la divinité est désormais sans pouvoir. Travailler pour les besoins des hommes et non pour la gloire de quelques égoïstes qui seront taxés de folie dans les temps futurs et savoir répartir à tous les richesses. Voilà la base de rénovation du monde. Et ce travail, qui a des limites, aura pour corollaire le loisir, terrain de la joie, de la fantaisie, de toutes les expansions de l'être humain. Et, alors, le rêve deviendra la plateforme de toute réalité et tout péché originel aura sombré dans l'océan de la joie humaine.

Alice JOUENNE.

(Du Peuple).

Contre la guerre

Plus se prolonge le scandale de l'impuissance voulue des grands Etats du monde devant le triomphe de la force brutale et de la ruse en Extrême Orient, plus nombreuses sont les consciences qui se demandent avec angoisse si le simple citoyen — « outil tactique » des futures boucheries — ne doit pas signifier dès maintenant au gouvernement dont il dépend, sa décision de refuser tout concours à une guerre d'agression.

Nos lecteurs ont pu voir dans notre dernier numéro combien se multiplient, de par le monde, les « objecteurs de conscience » absolues, mais la résistance à la guerre prend d'autres formes encore, formes quasi-juridiques en ce qu'elles s'appuient sur le droit international nouveau.

Voici deux propositions qui nous sont arrivées à quelques semaines d'intervalle et que nous livrons aux réflexions de nos lecteurs :

La première forme la conclusion d'un article de A.-P. Edger, paru dans le numéro de septembre de la *Paix par le Droit* sous ce titre : **Pour assurer la Paix, refusons de participer au crime de la Guerre agressive.** Elle est ainsi conçue :

« Entièrement disposés à faire tous les sacrifices pour la défense véridique et réelle de leur Pays contre des envahisseurs, les soussignés déclarent qu'ils se refusent à le déshonorer en coopérant à l'agression d'un autre Pays, à l'envahissement de territoires étrangers et au massacre de peuples qui défendent leur indépendance. »

L'auteur définit la « véritable défense nationale » comme « celle opérée par une armée qui refoule hors de son propre pays des troupes étrangères qui l'auraient envahi. » Et il ajoute : Quels que soient les torts invoqués par un pays qui se trouve lésé, son action devient coupable et criminelle dès que ses troupes quittent leur territoire et pénètrent sur celui d'un autre peuple sans qu'aucune justification puisse être admise d'un tel forfait. Cette interdiction, qui s'appliquerait, bien

entendu, aux tirs à longue portée et aux raids aériens, est la condamnation des guerres dites « préventives » et du système de « défense » par les représailles. Elle est valable, dans l'esprit de l'auteur, pour la guerre coloniale comme pour la guerre entre les Etats.

La deuxième proposition est due à un ancien combattant, M. Fernand Fiancette (42, avenue des Peupliers, Bordeaux).

Elle demande à tous les groupements ayant la paix à leur programme de recueillir, en tous pays, les « adhésions du chef de famille et de ses enfants mâles :

« Tout adhérent au *Syndicat international contre la guerre* s'engage à ne pas répondre à l'appel aux armes à l'occasion d'un différend qui n'aurait pas été soumis par son gouvernement au jugement de la Cour de la Haye ou à l'arbitrage.

« Au cas d'envahissement de son pays, l'adhérent reprend sa liberté d'action. »

Les adhésions, groupées par pays, seraient concentrées au Secrétariat de la Société des Nations et, par leur accumulation, constitueraient la plus efficace protection de la paix : « une armée de défense morale plus puissante et plus noble » que les forces de police internationale ou les moyens de contrainte qui sont refusés à la S. D. N.

Il y a là, nous semble-t-il, des initiatives qui méritent d'être examinées à fond, et nous recueillerons bien volontiers sur l'une et l'autre proposition les avis de nos lecteurs.

LA RÉDACTION.

Du journal *Les Peuples Unis*.

Pas de Jouets Guerriers

Noël approche, tout joyeux les enfants attendent cet heureux jour où le père Noël apportera les ETRENNES aux enfants bien sages.

Les mamans sont presque aussi impatientes que leurs enfants, elles cherchent et se demandent ce [qui] pourra bien faire le bonheur des chers enfants ; une visite aux grands magasins s'impose, c'est là qu'elle trouvera l'objet recherché. Mais le choix est difficile, les vitrines, les étalages extérieurs et intérieurs savamment édifiés offrent un assortiment des plus variés : **POUPÉES, MÉNAGES, FERMES, ANIMAUX, etc.**, mais ce n'est pas tout, il y a aussi des **JOUETS GUERRIERS**, des canons, des mitrailleuses, des sabres, des fusils, des soldats de toutes armes, ainsi que des livres illustrés d'images rappelant les horreurs des champs de bataille.

Mamans, qui adorez vos chers enfants, ne leur donnez pour étrennes de ces jouets meurtriers, de ces livres qui exaltent les faits abominables de guerre, faites en sorte de leur inculquer des idées de PAIX entre tous les Peuples et pour les étrennes vous n'aurez que l'embarras du choix parmi ceux d'un caractère de bonté, d'utilité et d'agrément ; ce faisant, vous aurez semé le bon grain pacifiste dans le cerveau de l'enfant qui sera demain un adversaire déterminé de toutes les guerres.

Une Maman Pacifiste.

Lire et faire lire

LE PEUPLE

Journal Quotidien du Syndicalisme

Dans la Métallurgie

Front unique : Non Unité : Oui

La crise et le chômage qu'elle entraîne pèse durement sur l'ensemble des travailleurs.

Invoquant la gravité de la situation présente et les difficultés dans lesquelles se débat le monde du travail, le syndicat soi-disant unitaire de la métallurgie propose à tous l'unité d'action.

Dans un tract où il est — pour une fois — fait abstraction des injures et des calomnies qui sont habituellement adressées aux militants et à nos organisations, il est indiqué des points sur lesquels il serait possible d'ouvrir une base de discussion.

Travailleurs de la Métallurgie, vous ne serez pas dupes de l'équique que l'on cherche à créer et de la duplicité des propositions qui sont faites.

Au cours des années précédentes, il vous a été donné de connaître les intentions de ceux qui invoquent aujourd'hui la nécessité de l'unité d'action.

Après avoir brisé l'unité syndicale, semé de profonds dissentiments entre les travailleurs, tout a été mis en œuvre par nos syndicalo-unitaires pour s'assurer la main-mise sur nos organisations.

Par l'injure et la calomnie, l'on a essayé de jeter le discrédit sur les militants.

Par le dénigrement de toute l'action positive poursuivie par notre organisation, l'on a tenté de semer le doute et la suspicion dans l'esprit des ouvriers.

Sur les ordres et les directives du Parti Communiste, toutes tentatives furent faites pour se rendre maître du mouvement ouvrier.

Non sans difficultés, nous avons pu déjouer leurs manœuvres et résister à leur action de désagrégation syndicale.

Alors que les organisations unitaires s'effritent et perdent chaque jour de leur influence, les organisations confédérées, malgré toutes les attaques auxquelles elles sont en but, voient leur autorité et leur puissance s'accroître.

Dans ce fait, nous puissions les encouragements nécessaires à la continuité de notre effort et le maintien dans la position logique où nous nous sommes placés.

N'ayant pu atteindre leur but par la tactique employée jusqu'ici, les syndicalo-unitaires pensent y arriver en utilisant des moyens plus subtiles, et ils nous proposent à cet effet l'unité d'action pour soi-disant sauvegarder les intérêts ouvriers.

L'UNITÉ D'ACTION PROPOSÉE AUJOURD'HUI, C'EST LE FRONT UNIQUE QUI NOUS ETAIT PROPOSÉ HIER.

C'est le moyen par lequel on espère domestiquer le mouvement syndical sous la férule du Parti Communiste.

Des instructions et des directives précises ont été données par celui-ci à ses représentants et à ses adhérents dans le mouvement syndical pour arriver à cette fin. La formule de l'unité d'action est l'application d'un mot d'ordre donné en raison des circonstances ; les publications faites dans les journaux officiels du Parti Communiste et de la C. G. T. U., en font foi.

Les travailleurs de la Métallurgie, pas plus qu'hier, ne se laisseront prendre par cette nouvelle manœuvre.

Avec nous, ils opposeront à la duplicité de l'unité d'action, la sincérité de la véritable unité syndicale.

Comme nous n'avons cessé de l'affirmer, nous rappelons que l'unité réelle ne peut être réalisée qu'à la base dans

les syndicats et qu'aucun obstacle n'existe pour que l'unité soit.

Comme hier, nous disons que tous les travailleurs ont leur place dans le cadre de l'organisation confédérée où il conserveront toute leur liberté d'opinion, toute possibilité d'exprimer leurs conceptions.

Nous faisons appel à tous les travailleurs métallurgistes pour qu'ils rejoignent le syndicat confédéré, seul moyen de réaliser l'unité véritable.

Le Secrétaire
du Syndicat Confédéré des Métaux :
G. ROUAUD.

A LOUER

Café de la Réunion

J. CLÉRO

25, Rue Voltaire - NANTES

VINS BLANCS DE CHOIX

Aux GALERIES de CHANTENAY

A. LEROUX

38, place Jean-Macé - CHANTENAY-S/LOIRE

Tissus - Confections
Chapellerie-Bonneterie-Layette, etc.
Prix sans Concurrence R. C. Nantes 4.819 bis

Cycles BRITANIA

VENTE EN GROS :

3, Place Edouard-Normand
NANTES

Au Rendez-vous
des Ouvriers et Employés des Tramways

CAFÉ TERMINUS

A. FERRAND

Place de la Morhonnaire - NANTES

CONSOMMATIONS DE 1^{er} CHOIX

Maison ETOURNEAU

12, Quai du Port-Maillard, 12

NANTES

Électricité - Fournitures pour installations - d'éclairage -

Prix avantageux aux ouvriers électriciens R. C. Nantes 5.775

AUX GALERIES SAINT-SIMILIEN

J. GUILLOUX, INGÉNIEUR A. M.

1, rue Léon-Jamin - NANTES

SPÉCIALITÉS D'ARTICLES DE DESSIN
pour Ingénieurs, Architectes et Ecoles Professionnelles

A L'ÉGLANTINE

Couronnes Mortuaires

1, Rue du Moulin - NANTES

Téléphone 145.44

Remise aux Sociétés

A LOUER

Téléph. 134.47 SALONS SOURISSE, 21 RUE GUTENBERG R.C. Nantes 8744

MARIAGES - BANQUETS

SALLE DE FÊTE POUR CONCERTS, 600 personnes - Petits et Grands Salons

Matériels pour Buffets

Kermesses, Excursions, etc.

Cuisine Soignée

Service Irréprochable

Consultez le livre de Menu - PRIX MODÉRÉS

CAFÉ DE TOULOUSE

10, Place du Commerce - NANTES

SALLES POUR SOCIÉTÉS

E. BOUCHERIE

DÉPÔT DE BAGAGES - Garage pour Cycles dans la Cour

Téléphone 118.32

R. C. 1.041

TRAVAILLEURS SYNDIQUES

Quelle amélioration peut vous apporter l'augmentation des salaires, si le coût de la vie augmente dans des proportions plus sensibles encore.

En cette circonstance, souvenez-vous que seule la Coopération est un moyen efficace pour limiter cette augmentation.

Adhérez à l'Union des Coopérateurs

LA SOLIDARITÉ

Assurance Ouvrière contre l'Incendie

Fondée à Nantes en 1900

Siège Social à PARIS

3, Boulevard Beaumarchais

Situation de la Société au 31 Décembre 1931

Capitaux assurés	3.105.000.000 de Francs
Portefeuille de cotisations à recevoir	10.000.000 de Francs
Portefeuilles de titres	405.000 Francs
Sociétaires	25.000

LA SOLIDARITÉ est administrée et contrôlée par des Organisations Ouvrières, COOPÉRATIVES et SYNDICATS.

Pour tous Renseignements :

S'adresser ou écrire à M. CLÉRO, Café de la Réunion, 25, Rue Voltaire
AGENT POUR NANTES ET LA REGION

Impressions en tous Genres

IMPRIMERIE OUVRIÈRE

Rues Pitre-Chevalier et de la Poudrière

ORGANISATIONS OUVRIÈRES :

Faites exécuter tous vos Imprimés à la Coopérative

PROPRIÉTÉ DES SYNDICATS



Le Gérant : R. ROCHET.

IMPRIMERIE OUVRIÈRE - NANTES

Maintenant, camarades, je vous fais appel pour l'avenir, assistez toujours en grand nombre à toutes les fêtes organisées par votre Comité, c'est la seule récompense que nous vous demandons, et pensez toujours que la bonne réussite des fêtes, comme la prospérité de nos caisses, ne sont pas dues à l'action des membres du Comité, mais à votre dévouement à tous.

Le Secrétaire du Comité des Fêtes,
CAILLON

Chez les Charbonniers d'Usines

Le Syndicat des Charbonniers d'Usines et Ouvriers d'Entretien adresse à ses corporants l'appel que nous nous faisons un devoir de publier.

AUX Camarades Charbonniers d'Usines

Allez-vous tout de même comprendre que, sans organisation, vous aidez le patronat irascible et inassouvi dans ses appétits qui lui, est bien groupé, à vous gruger sans vergogne ?

Allez-vous continuer à vous rendre complices de ce que le patronat tente contre vous, c'est-à-dire contre vos salaires ? Car il ne faut pas oublier que c'est au mois d'Avril 1933 que votre contrat arrive à expiration. Il faut donc vous attendre à ce que vos patrons tentent de diminuer vos salaires ; ce qui sera pour vous et les vôtres la pire misère.

Vos salaires sont déjà insuffisants, ils ne doivent pas être encore réduits pour augmenter les poches des actionnaires qui ne travaillent pas.

Devant cette situation, allez-vous rester plus longtemps indifférents ? Non. Autrement on dirait que vous êtes en accord avec vos exploités, les marchands de charbons ?

Les faits récents permettraient de le croire, un seul est typique :

Tous vous avez été convoqués à la réunion organisée spécialement pour vous le 11 décembre dernier ; à cette réunion, le Secrétaire de la Fédération des Ports et Docks et le Secrétaire de la Subdivision de l'Atlantique, devaient vous entretenir de votre situation et des moyens pratiques d'y remédier ; or, dès que les patrons charbonniers ont connu cette réunion, ils se sont entendus ensemble pour faire travailler tous les chantiers de charbons dans le but de faire échouer la réunion.

Votre manque de cohésion leur a permis d'arriver à leurs fins, la réunion n'a pu avoir lieu.

Il est encore temps de réagir, mais il faut faire vite.

Le Syndicat qui vous a déjà donné des preuves de son activité à diverses reprises, continuera comme par le passé à défendre énergiquement vos intérêts, mais pour mener cette tâche à bien, il lui faut l'appui des intéressés, c'est-à-dire de la grosse majorité des ouvriers Charbonniers d'Usines.

LE CONSEIL SYNDICAL.

NOTA. - Des formules de demande d'adhésion sont à votre disposition. Remplissez-les, faites-les remplir par vos camarades et adressez-les au Syndicat des Charbonniers, Bourse du Travail, ou à un camarade du Syndicat.

RIPOSTES

Rien de changé

— Comment « nos » syndicats peuvent-ils se développer s'ils ne savent pas diriger les grèves ?

L'adjectif possessif que nous plaçons entre guillemets a été employé par le bolchevik Piatnitski tout au long du discours qu'il a prononcé devant le récent plénum du comité exécutif de la troisième Internationale. Sans doute, pour bien montrer que les organisations unitaires sont au service du parti communiste, dont elles doivent exécuter les ordres sans protester...

Car, vous pensez bien que si les dirigeants de Moscou avaient l'intention d'affranchir les groupements composant la C. G. T. U. du joug de l'I. C. et, par voie de conséquence, de celui du P. C. F., l'un des plus représentatifs des mahatmas staliniens se serait gardé, au cours du réquisitoire qu'il a prononcé contre les « responsables » de la section française et de sa filiale, d'employer, en parlant des syndicats unitaires, un mot marquant aussi fortement leur situation de dépendance.

Donc, aucun espoir n'est permis : le P. C. F., agissant pour le compte de la troisième internationale, continuera à jouer le rôle dirigeant qui lui a été reconnu officiellement par les secrétaires de la C. G. T. U.

Donc, pas d'illusion à conserver : le P. C. F., exécuteur des décisions de l'I. C., ne tolérera aucune initiative tendant à la réalisation d'unité organique sur les bases de la charte d'Amiens, c'est-à-dire dans l'indépendance du syndicalisme à l'égard des partis politiques.

Ce qui n'empêchera pas, bien entendu, « une direction du P. C. F. et de la C. G. T. U. travaillant collectivement et dans l'entente » (l'Internationale communiste, numéro 20, page 973), de suivre les recommandations de Piatnitski, et « d'accorder une attention toute spéciale à la création de certains organes ».

A ceux que l'on cherchera à induire en erreur de voir plus loin que le bout de leur nez ! —

Eugène MOREL.

Une Initiative Syndicale

La Confédération Générale du Travail, ses Fédérations, ses Unions de Syndicats, ses Syndicats, se préoccupent vivement des questions d'instruction et d'éducation ouvrière.

Des tentatives intéressantes ont été faites dans divers centres, la Loire-Inférieure avait participé à l'une d'elle entre autres, dans une mesure assez large et permettant certains espoirs. Il manquait à ces organisations, un programme d'action, une liaison intime, gage de succès.

Le Congrès Confédéral de 1931 l'avait compris et avait chargé une Commission d'étudier un programme d'ensemble susceptible de donner naissance à une organisation d'études éducatives et instructives capable de développement et de rendement.

La tâche était ardue, les ressources budgétaires diminuées par les exigences impérieuses de la lutte contre la crise de chômage, l'activité des camarades de la Commission absorbée, en partie, par les nécessités de cette lutte, ne la facilitait pas. Malgré tout cela, donnant un magnifique exemple de volonté ouvrière, en un an, une organisation solide, réfléchie est née : l'Institut supérieur ouvrier et le Collège ouvrier préparatoire à l'Institut.

Ces organismes fonctionnent au siège de la Confédération Générale du Travail, 211, rue Lafayette, à Paris, et permettrait aux syndiqués de Province de suivre les cours par correspondance.

Suivre des cours par correspondance est chose difficile pour des esprits déjà préparés, impossible pour des camarades non préparés.

Le Congrès de Septembre 1932 des Syndicats appartenant à l'Union Départementale de la Loire-Inférieure a compris la difficulté, presque insurmontable pour la majeure partie des camarades, de ce système, et, il a décidé la mise à l'étude d'une organisation décentralisée, en liaison avec celle de la C. G. T.

La Commission issue de ce vote s'est mise au travail immédiatement, et, grâce au dévouement des camarades des divers degrés de la Fédération de l'Enseignement, qui ont apporté spontanément un concours précieux à la Commission, l'Union Départementale de la Loire-Inférieure peut déjà annoncer l'ouverture de cours de français et d'histoire économique et syndicale, dans un bref délai, à la Bourse du Travail de Nantes et à celle de St-Nazaire. Nous donnerons ultérieurement les indications nécessaires sur le fonctionnement, l'horaire et la date d'ouverture de ces cours. La Commission étudiera l'extension de ces cours à d'autres branches d'instruction ouvrière, non moins importants.

Ces cours s'adressent aux militants des syndicats, aux syndiqués de tous âges, ils seront orientés dans la voie de l'éducation syndicale.

La Commission met au point également l'organisation des soirées éducatives et récréatives pour tous ; et prochainement nous pourrions annoncer l'ouverture de la série de ces soirées.

L'Union Départementale des Syndicats de la Loire-Inférieure, dans cette période de crise économique mondiale, dont l'issue est incertaine et les résultats imprévisibles, invite les syndiqués à s'armer moralement et intellectuellement, pour conquérir la place qui leur revient, dans une société justement organisée.

Nous rappelons que les syndiqués peuvent se faire inscrire aux Unions locales de Nantes et Saint-Nazaire et à l'Union Départementale des Syndicats.

OUVRARD.

Congrès Régional du 9^e Groupe de la Fédération du Livre

Tenu à Nantes le 2 Octobre 1932

Rapport du Comité Fédéral

(Suite)

SALAIRES ACTUELS. — Ricou fait remarquer qu'il ignore, faute de correspondance, les salaires payés dans quelques sections du groupe et il constate que ces mêmes sections ne sont pas plus loquaces avec la Fédération puisque sur le rapport ne figurent point les tarifs de : Châteaubriant, La Roche-sur-Yon, Saumur et Thouars. Les délégués présents font remarquer qu'ils n'ont point écrit parce que leurs salaires n'ont pas changé. Ricou constate alors que Nantes, Angers et Saint-Nazaire ont été diminués du fait de la baisse des indices du coût de la vie et il fait ressortir que dans l'ensemble des sections, les salaires ont été modifiés dans les mêmes proportions.

Borit déclare alors que dans les Deux-Sèvres, il n'existe pas d'indice du coût de la vie et que Thouars est une ville très chère, étant donné la forte proportion (1.200) d'employés de chemins de fer

et de retraités cumulant la retraite et un emploi. Ricou constate, en effet, que la baisse est plus sensible dans les grandes que dans les petites villes. Piaux fait connaître que la Commission de l'Indice d'Angers, s'étant réunie en retard, les Maîtres-Imprimeurs voulurent faire subir à nos camarades une diminution arbitraire de salaire, les syndiqués angevins refusèrent énergiquement, et le salaire est désormais basé sur un indice semestriel.

LES ASSURANCES SOCIALES ET LES CHOMEURS. — Ricou adresse félicitations à la Fédération pour l'action menée par elle afin d'obtenir la garantie-chômage, Journeaux fait remarquer la jalousie qui existe entre le Bureau du Travail et les Assurances Sociales et il souligne que malheureusement c'est la classe ouvrière qui en paie les frais. Ricou donne quelques explications aux petites sections quant à la garantie de la cotisation-chômage et Journeaux fait remarquer qu'il ne faut pas omettre de faire la déclaration chômage. A ce sujet Piaux fait ressortir que pour les chômeurs partiels, les employeurs doivent faire le nécessaire.

L'APPRENTISSAGE et le CHOMAGE.

— Piaux, au nom de sa Section, propose un apprenti pour 7 ouvriers au lieu de 1 pour 5 comme actuellement. Borit déclare que cette question ne saurait être tranchée par un Congrès Régional, mais seulement par le Congrès National, en conséquence, il propose de renvoyer la proposition d'Angers à l'an prochain et de l'étudier avant le Congrès de Strasbourg. La proposition de Borit est adoptée.

LE CINQUANTAIRE. — Ricou présente des félicitations à la Fédération pour l'organisation des fêtes du cinquantaire.

SECOURS EXTRAORDINAIRES. — Chauvière de Nantes-Lithos, demande à la Fédération, si cela est possible, de continuer les secours extraordinaires alloués aux chômeurs ayant épuisé les secours statutaires. Journeaux fait ressortir l'effort considérable fait par la Fédération et l'aide que lui a apporté la subvention du Ministère du Travail, aide de plus en plus indispensable, il déclare que diverses propositions seront à étudier au Conseil National. Ricou craint que la crise ne soit pas encore à sa fin et tout en faisant ressortir la difficulté pour beaucoup de sections et peut-être l'impossibilité pour certaines d'assurer seules les secours extraordinaires, il déclare qu'il faudra avant tout consulter le Trésorier et écouter parler les chiffres. Chauvière remercie le Comité Fédéral de l'effort accompli et souhaite que les possibilités financières lui permettent de continuer. Piaux fait alors savoir que les caisses des sections peuvent obtenir une subvention de l'Etat et il cite le cas d'Angers qui a touché 512 francs pour le 1^{er} trimestre 1932 et 729 francs pour le second. Journeaux donne des éclaircissements sur ces subventions en invitant les Sections à faire le nécessaire pour les obtenir au prorata de leur nombre de chômeurs.

L'IMPORTANCE DE LA CRISE. — Aucune observation n'est faite sur cet article.

LES INTERNATIONALES PROFESSIONNELLES. — Piaux présente à la Fédération ses félicitations pour le prêt à la Fédération Allemande et Ricou, au nom des deux Sections Nantaises joint ses félicitations à celles d'Angers.

(à suivre).

Le Gérant : R. ROCHET.

IMP. OUVRIÈRE. — NANTES.

La Propagande dans la Métallurgie Nantaise

Poursuivant sa tournée de propagande, le Syndicat Confédéré des Métaux de Nantes avait organisé avec le concours du Camarade **Chevalme**, Secrétaire de la Fédération des Métaux, une grande réunion de tous les métallurgistes, syndiqués et non syndiqués ; cette réunion eut lieu à la Bourse du Travail, le Vendredi 9 Décembre. A cette réunion, les ouvriers ont pu constater à nouveau la sincérité des syndicalo-unitaires dans leurs propositions de front unique ; par des tracts ils avaient décidé une réunion pour le Samedi 10 Décembre, mais sachant le peu de succès qu'ils remportent dans leur manifestation, ils avaient préféré annuler la dite réunion et inviter (pour la forme) les ouvriers métallurgistes à assister à notre réunion ; ils indiquaient d'autre part que la réunion se ferait sur des questions purement communistes (les pauvres avaient des prétentions) ; malgré la présence d'éléments étrangers à notre profession (amenés par les besoins de la cause) et malgré l'insistance des purs 100/100 à faire partie du bureau, le syndicat confédéré, organisateur de la réunion, désigna le camarade **Rochet**, Secrétaire de la Bourse du Travail pour présider les débats, assisté des camarades **Renaud** et **Cassin** Auguste, du Syndicat Confédéré des Métaux.

Le camarade **Rouaud**, Secrétaire du Syndicat, exposa l'action du syndicat concernant la défense des salaires, il démontra comment le syndicat avait été appelé à signer le bordereau de Mai 1932 ; il indiqua avec des chiffres à l'appui, les différences de salaires par rapport à 1924, il mit en parallèle l'action néfaste poursuivie par les syndicats communistes.

Passant ensuite à l'action des syndicats confédérés en vue de la défense des intérêts des chômeurs, **Rouaud** n'eut aucune peine à démontrer que seules, les organisations confédérées avaient mené le bon combat, que c'était sous l'instigation de l'Union Départementale et de l'Union Locale des Syndicats Confédérés que l'ouverture du Fonds de chômage fut décidé et ceci bien avant la constitution du soi-disant Comité des chômeurs ; il dénonça également l'action des communistes, qui, sur ce terrain, comme sur le terrain syndical, n'apportent comme moyen d'action que le bluff et la démagogie.

Rouaud signala que les syndicats confédérés ne s'étaient pas simplement préoccupés de défendre les chômeurs dans leurs droits aux allocations, mais qu'ils avaient effectué des démarches près des pouvoirs publics en vue de l'obtention de commandes.

Rouaud termina son exposé en faisant un vibrant appel près de tous les ouvriers pour qu'ils rejoignent le syndicat confédéré.

Le Camarade **Péneau** vint ensuite exposer l'action de l'Union Départementale au point de vue de la solidarité en faveur des chômeurs, il indiqua les dépenses faites à ce jour tant en nature qu'en espèce ; il souligna que se fut du côté des enfants que se porta les efforts de l'U.D. **Péneau** informa ensuite qu'en raison de la période d'hiver, des bons de charbon allaient être distribués par les soins de l'U. D. à tous les chômeurs, pères de famille.

Le Camarade **Chevalme**, Secrétaire de la Fédération des Métaux, lui succéda à la tribune ; avec son talent coutumier,

Chevalme, traita le programme de la vieille C. G. T. en vue de remédier à la crise actuelle ; il fit défilé les origines de la crise, sous-consommation d'une part et mauvaise répartition de la production, il souligna que les remèdes à apporter à cette crise, consistaient dans la réduction des heures de travail, c'est-à-dire l'application de la semaine de 40 heures ; mais **Chevalme** indiqua que cette réduction des heures de travail devait se faire sans aucune diminution des salaires, étant entendu que toute diminution des salaires était une aggravation à la crise, le pouvoir d'achat des travailleurs devant au contraire être majoré de façon à permettre à ceux-ci de consommer l'ensemble de la production et éviter par cela même le chômage.

Chevalme déclara que pour arriver à l'obtention de ce programme, il fallait que la classe ouvrière comprenne enfin l'utilité de l'organisation syndicale.

En ce qui concerne les propositions des syndicalo-unitaires, concernant l'unité d'action, **Chevalme** mit en garde les travailleurs contre ces nouvelles méthodes qui sont ni plus ni moins la continuité du front unique qui était proposé hier ; **Chevalme** signala que les organisations confédérées étaient pour l'unité organique dans le cadre de la motion du Congrès de Japy ; il démontra que tous les ouvriers avaient leur place dans l'organisation confédérée et ceci fait, l'unité désirée serait enfin réalisée.

A la contradiction, **Brante**, du soi-disant Comité des chômeurs, essaya de démontrer que les délégués confédérés à la Commission de chômage n'avaient rien fait en faveur des chômeurs, que, seul, le groupement qu'il préside avait fait de l'action (pauvre **Brante**, vous avez encore beaucoup à apprendre et la salle vous l'a fait comprendre).

Ensuite, ce fut le ténor **Sémat** qui vint avec des trémolos nous entretenir de la nécessité de réaliser l'unité d'action, alliance avec les inorganisés, les unitaires et les syndiqués chrétiens (et puis quoi encore) et avec cette méthode, les patrons ne pourraient plus diminuer les ouvriers, en un mot, il préconisa la sainte alliance, du goupillon et de la faucille, le pauvre **Sémat** était tellement pris au sérieux que ses adeptes, au nombre d'une dizaine, n'eurent pas le courage de l'écouter jusqu'à la fin de son exposé (c'est tout dire).

Notre Camarade **Chevalme** n'eut donc aucune peine à rétablir les faits et ce fut aux applaudissements de l'assemblée que les camarades levèrent la séance en acclamant le programme de la vieille C. G. T.

En résumé, bonne réunion pour le syndicat confédéré qui portera certainement ses fruits, les travailleurs ayant compris une fois de plus que seules, les organisations confédérées, savent défendre leurs intérêts, sans bluff ni démagogie.

Le Secrétaire du Syndicat :

G. ROUAUD.

Faites vos achats

dans les Maisons

faisant de la publicité

dans ce Journal

Droit des Chômeurs à l'Assurance

(Loi du 30 Avril 1930, Art. 21 et 22, Circ. Minist. du 14 Février 1932.)

Assurés en chômage

Qui ne pouvez, par suite du chômage involontaire que vous subissez, continuer vos versements aux Assurances Sociales,

N'oubliez pas que :

Pour avoir droit, le cas échéant, aux avantages de l'assurance maladie ou maternité ;

Pour conserver la plénitude de vos droits, éventuellement, à une pension d'invalidité et, en tout cas, à votre pension de retraite.

Vous devez remplir les formalités suivantes :

1° Etre inscrit à un Office de Placement ou, à défaut, au Fonds de Chômage de la Mairie de votre résidence ;

2° Présenter à cet Office ou à cette Mairie votre carte de cotisation aux Assurances Sociales ;

3° Demander une attestation de chômage quand vous vous faites inscrire et la conserver ;

4° Faire renouveler cette attestation au début de chaque trimestre (en janvier, avril, juillet et octobre), aussi longtemps que vous êtes en chômage.

Nous vous conseillons vivement de vérifier à la Caisse Primaire à laquelle vous appartenez si votre situation est bien régulière.

Nous vous invitons expressément à signaler d'urgence à cette Caisse les cas où, bien qu'ayant rempli les formalités ci-dessus, un Office ou une Mairie vous refuserait l'attestation de chômage à laquelle vous avez droit (attestation N° 26 bis sur papier bleu).

N'oubliez pas que l'oubli de ces prescriptions vous porte un préjudice direct pour le présent et pour l'avenir.

A. PÉNEAU.

Théâtre de la Jeunesse du Travail

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs et amis la réorganisation complète du "Théâtre de la Jeunesse du Travail" avec une pléiade d'artistes amateurs des plus réputés de Nantes.

D'ailleurs quand nous aurons dit que la direction artistique du groupe a été confiée à notre ami **E. Boucherie**, l'artiste toujours dévoué et aimé du public nantais, nos lecteurs sauront que la composition et l'exécution des programmes des soirées ne laisseront rien à désirer et donneront satisfaction aux plus exigeants.

Pour prendre date, le premier Concert est fixé au Dimanche 8 Janvier 1933, à 14 heures, Salle des Fêtes de la Bourse du Travail ; ce Concert sera donné au profit des enfants des chômeurs.

Réservez votre après-midi du 8 Janvier, en même temps que vous participerez à une œuvre de solidarité, vous passerez quelques heures des plus agréables.

R. R.

Syndicat des Artistes Musiciens de la Ville de Nantes

Aux Syndicats de l'U. L. de Nantes

Le Syndicat des Artistes Musiciens a l'avantage de faire connaître aux organisations ouvrières qu'il se met à leur disposition pour la formation des orchestres de Bals, de Fêtes et Concerts, aux meilleures conditions.

N. D. L. R. — Le Syndicat des Artistes Musiciens compte de nombreux chômeurs parmi ses adhérents, si l'on tient compte que le décret instituant le Fonds de Chômage concernant les artistes n'est pas encore paru et que par conséquent ces camarades chômeurs sont exclus de l'allocation du Fonds de Chômage, on comprend combien est justifié l'appel du Syndicat des Artistes Musiciens pour ses chômeurs auquel l'Union Locale se joint très volontiers.

Une Fête au Bâtiment Confédéré de Nantes

Les Syndicats Confédérés du Bâtiment portent à la connaissance des camarades syndiqués et leur famille qu'ils organisent un grand CONCERT-BAL, suivi d'une tombola volante, au profit de leur caisse de chômage.

Cette Fête est fixée au Dimanche 12 Février 1933, à 14 h. 30, Salle des Fêtes de la Bourse du Travail.

Que les amateurs des beaux spectacles réservent leur après-midi du 12 février 1933.

Le programme sera publié ultérieurement, mais d'ores et déjà, nous pouvons dire que rien ne sera ménagé pour qu'on donne entière satisfaction au public, c'est d'ailleurs le "Théâtre de la Jeunesse du Travail", sous la direction de l'ami **Boucherie**, qui en assurera l'exécution et c'est tout dire.

LE COMITÉ.

Le Coin des Tramways

Après la Tombola

Maintenant que la tombola est terminée, je crois qu'il est bon de jeter un coup d'œil en arrière pour constater le résultat obtenu.

Ce résultat n'est pas celui que nous aurions pu obtenir si chaque camarade avait compris son devoir et pris à son compte au moins un carnet ; cependant, tel que, il n'y a pas lieu de trop se plaindre, surtout si nous tenons compte de la crise économique qui sévit à l'heure actuelle ; en effet, sur 50.000 billets émis, 46.800 ont été vendus.

Cependant, nous sommes obligés de contester que si ce résultat a été obtenu, c'est grâce au dévouement inlassable de quatre camarades, qui à eux seuls, ont vendu 18.500 billets. M^{me} Lepreau arrive en tête avec 133 carnets ; M^{me} Baudry, 126 carnets ; Doisy, 71 carnets ; M^{me} Lanoë, 42 carnets. Plusieurs autres camarades ont vendu également de 15 à 25 carnets chacun.

A tous ces dévoués camarades, nous adressons nos plus vives félicitations et nos sincères remerciements. Nous serions ingrats de ne pas remercier également M. l'Administrateur de la Compagnie pour les six lots de réelle valeur qu'il a bien voulu nous faire don pour cette tombola.